



Club de tir de la Valouze

Siège social : mairie de Pageas 87230

N° de SIREN 451 080 774

N° de CLUB 2787002

N° AGREMENT MINISTERIEL 87504/50

Association loi 1901 paru au JO du 01 04 1985

Jeunesse et sport : ET000267

<http://tirstv.lxa.li>



CHALLENGE HUNTER 22 LR

30 Juin et 1er Juillet 2018

REGLEMENT HUNTER 22

Engagement : 15 €

Retirs : 3 € le carton

Règlement hunter soit trois tirs sur trois cartons tirés avec au moins une série d'intervalle.

Tirage au sort des postes.

Vingt minutes (20) pour les essais et les vingt-cinq (25) cibles de match

Début des épreuves à 9 heures

Une série toute les 30 minutes

Repas pris au stand : 15 € le midi, 8 € pour les enfants selon l'âge.

Merci de bien vouloir réserver 8 jours avant

Amitiés sportives

J.M. GUILLOU

- 7 rue la COMBE – 24450 LA COQUILLE – Tel : 05.53.62.00.29 Portable : 06.77.35.12.49

Email : jean-marie.guillou0191@orange.fr

dupre.cyril@wanadoo.fr